

CALENDRIER 2024

Janvier

1

- **Création** de son compte Urssaf artiste-auteur et Ircec si ce n'est pas encore fait
- **15/01** : paiement trimestre 1 Urssaf
- **12/01** : ouverture des dépôts des aides CNL pour la session de mai/juin 2024

Février

2

- **01/02** : ouverture des dépôts de dossier pour l'action culturelle 2024 de la SOFIA
- **22/02** : clôture des dépôts CNL

Mars

3

4

Avril

- **15/04** : paiement trimestre 2 Urssaf
- **15/04** : fin des dépôts de dossier pour l'action culturelle SOFIA 2024
- **Ouverture** des déclarations pour le pré-appel **Ircec**
- **Ouverture** des déclarations pour les **impôts**

Mai

5

- **02/05** : ouverture des dépôts des aides CNL pour la session septembre/octobre 2024

6

Juin

- **Paiement** du pré-appel **Ircec**
- **Reddition de comptes/ paiement des droits d'auteur** si les comptes ont été arrêtés au 31 décembre
- **12/07** : clôture des dépôts CNL

Juillet

7

- **15/07** : Paiement trimestre 3 Urssaf
- Paiement **TVA RSI**

8

Aout

Septembre

9

- **Paiement des impôts**
- **22/09** : ouverture des dépôts des aides CNL pour la session janvier/février 2025

10

Octobre

- **15/10** : Paiement trimestre 4 Urssaf

Novembre

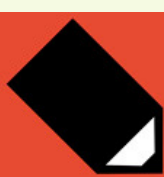
11

- **Déclaration Ircec** : revenu, surcotation et cotisation au taux réduit
- **02/11** : clôture des dépôts CNL

12

Décembre

- **Paiement** cotisation **Ircec**
- Paiement **TVA RSI**
- **31/12** : arrêté des comptes
- Envoi par l'Urssaf de la **dispense de précompte**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Urssaf : Le montant des cotisations prévues sur vos échéanciers est calculé sur des prévisions, si vous estimez que ces prévisions ne correspondent pas à la réalité vous pouvez modifier vos prochains échéanciers en modulant vos cotisations. Vous pouvez faire la modulation avant chaque trimestre.

Ircec : Vous pouvez payer vos cotisations une ou deux fois par an. Si vous souhaitez payer en deux fois vous devez renseigner vos revenus en avril lors de la campagne de pré-appel. Vous pouvez aussi demander à cotiser au taux réduit de 4% ou demander à cotiser volontairement.

CAF : Les échéances dépendent des dates auxquelles vous avez fait les démarches. Pour la prime d'activité, le RSA ou l'allocation adulte handicapé, vos revenus doivent être déclarés tous les trois mois.

TVA : Il existe trois régimes de TVA :

- le régime de franchise en base de TVA, qui exonère du paiement de la TVA
- le régime simplifié (RSI) : paiement deux fois par an
- le régime réel normal : paiement tous les mois

Reddition de comptes : Ce document informatif sur l'exploitation de vos livres vous est envoyé tous les ans par votre éditeur. La date d'envoi est propre à chaque maison d'édition mais ne peut être plus de 6 mois après l'arrêté des comptes qui s'établit généralement au 31 décembre, le paiement et la reddition sont donc attendus au mois de juin.

Dispense de précompte : Si vous êtes dispensé de précompte, c'est à dire que vous payez vous même vos cotisations sociales issues de vos droits d'auteur, il faut envoyer votre dispense de précompte à votre éditeur avant qu'il vous paye, sinon le précompte se fera automatiquement.

Action culturelle Sofia : La Sofia peut soutenir des projets ayant pour vocation de promouvoir des actions d'aide à la création, à la formation et à l'éducation artistique et culturelle.

Aide CNL : les aides du CNL comprennent :

- Bourse aux auteurs et autrices
- Bourse de résidence
- Bourse de séjour aux traducteurs et traductrices

